

Pour la protection du public



Melanie McKenna Dt.P.
PRÉSIDENTE



MARY LOU GIGNAC
REGISTRATRICE

Une des initiatives prévues dans le plan stratégique triennal de 2002 de l'Ordre était de repositionner l'ODO pour en faire un organisme dédié à l'avancement de la profession pour le bienfait du public. Avec ce but en perspective, nous nous sommes fait une priorité cette année de renforcer notre soutien aux diététistes, de clarifier l'application de la législation à la profession et d'expliquer les droits des clients ainsi que les obligations des professionnels à leur égard. Voici quelques points saillants des activités entreprises à ce titre en 2004-2005 :

1 Nous avons créé un poste de conseillère en exercice de la profession pour appuyer les Dt.P. : Barbara Cantwell, Dt.P., est maintenant la première titulaire de ce poste. Son rôle consiste à améliorer le soutien de l'ODO aux Dt.P., de répondre aux questions sur l'exercice de la profession et d'orchestrer les activités d'éducation de l'Ordre.

2 Nous avons élaboré de la documentation pour expliquer les obligations en matière de tenue de dossiers et comment les nouvelles lois sur la protection des renseignements personnels s'appliquent à diverses pratiques des professionnels de la santé : la trousse d'information sur la protection des renseignements personnels et les lignes directrices sur la tenue des dossiers des Dt.P. ont été publiées et mises à la disposition de tous les Dt.P. de l'Ontario. En outre, une série d'articles portant sur les complexités de la loi régissant les renseignements sur la santé a été publiée dans résumé.

3 L'Ordre a organisé une téléconférence à laquelle 40 diététistes de 10 sites ont mis en commun leurs points de vue sur la façon de conjuguer les ressources limitées et les normes professionnelles. Leurs commentaires nous ont aidés à déterminer l'orientation stratégique des comités de l'exercice de la profession et de l'assurance de

la qualité qui sont chargés d'étudier les obstacles systémique à la qualité de l'exercice qui ont des conséquences négatives sur les soins aux clients.

4 Le Groupe de travail sur la dysphagie a entrepris une étude visant à clarifier la portée de l'exercice des Dt.P. et l'évaluation de la déglutition. Le but est d'interpréter la portée de l'exercice des Dt.P. dans la gestion de la dysphagie et de mettre de l'avant des modèles interdisciplinaires efficaces de traitement afin de promouvoir les soins efficaces et accessibles aux clients.

5 L'Alliance of Canadian Dietetic Regulatory Bodies a entrepris un examen des normes d'entrée dans la profession des diététistes du Canada. Dans un premier temps, des groupes de discussion composés de Dt.P. ont été organisés dans tout le pays afin de produire un document énumérant les compétences nécessaires pour exercer dans l'environnement d'aujourd'hui.

6 Un autre moyen d'épauler les Dt.P. est de faciliter l'accès aux programmes de l'Ordre. Nous avons amélioré nos procédés de fonctionnement afin d'offrir plus efficacement des ressources à nos membres et un programme d'assurance de la qualité plus convivial. Les Dt.P. ont maintenant accès à un vaste éventail de services en ligne qui facilitent la transmission de l'Outil d'autoformation, le renouvellement de leur adhésion, les paiements en ligne et les modifications des renseignements dans le tableau des diététistes. Nous avons apporté des révisions substantielles à l'Outil d'autoformation et changé la date de renouvellement de l'inscription qui n'est plus à la date de l'anniversaire des membres mais le 15 octobre pour tout le monde.

En améliorant les communications avec nos membres, nous espérons encourager les Dt.P. à considérer l'ODO comme une ressource qui leur permet de mieux comprendre leurs obligations légales et professionnelles envers leurs clients. Nous voulons créer un environnement où le mandat de protection du public de l'Ordre rejoint la recherche de l'excellence de l'exercice de la profession chez nos membres.



Ordre des diététistes de l'Ontario
Rapport annuel 2004 / 2005

Le Comité exécutif

Donna Hennyey Dt.P. (Présidente jusqu'en juin 2004)

Melanie McKenna Dt.P. (Présidente depuis juin 2004)

Emmanuel DeFreitas, Représentant du public (Vice-président jusqu'en juin 2004)

Daniela Catallo Dt.P. (Vice-présidente depuis juin 2004)

En vertu de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées (LPRS), le Comité exécutif est autorisé à examiner les dossiers que lui transmettent la registratrice, le Comité d'assurance de la qualité et le Comité des plaintes. Le Comité exécutif agit au besoin au nom du conseil d'administration entre les réunions de ce dernier ou lorsque la question requiert une attention immédiate. Il travaille également avec la registratrice pour coordonner les activités du Conseil.

Au cours de l'année écoulée, le Comité exécutif a tenu onze réunions. Il a poursuivi l'examen d'un dossier que le Comité d'assurance de la qualité lui avait transmis l'année précédente et qui a fait l'objet d'une audience disciplinaire, et a reçu un rapport obligatoire au sujet de la cessation d'emploi d'un Dt.P. Le comité a autorisé la nomination d'un enquêteur chargé d'examiner les allégations contenues dans le rapport. Le comité a examiné plusieurs lignes directrices du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et les a transmises aux comités appropriés de l'Ordre. Le Comité exécutif a aussi approuvé les mémoires de l'Ordre destinés au ministère de la Santé et des Soins de longue durée concernant les normes relatives à la nutrition et à l'hydratation dans les

établissements de soins de longue durée ainsi que l'ébauche de règlement pris en application de la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé.

Comité des plaintes

Dawna Royall, Dt.P. (Présidente)

David Buell, Représentant du public

Daniela Catallo, Dt.P. (to October, 2004)

Martha Turner, Représentante du public

(from September, 2004)

Louise Corriveau, Dt.P.

Fiona Press, Dt.P.

La LPRS exige que l'Ordre enquête sur les plaintes concernant la conduite, les compétences et l'aptitude à exercer des membres. Le processus de plainte est conçu pour assurer la cohérence et l'équité des procédés tant pour le plaignant que pour le membre qui fait l'objet de la plainte. Le rôle du Comité des plaintes est de veiller à ce que celles-ci soient traitées conformément aux dispositions de la loi et qu'une décision soit prise dans les 120 jours suivant le dépôt de la plainte.

Au cours de l'exercice 2004-2005, l'Ordre a reçu une plainte du public concernant des services de diététiste et a examiné une plainte reportée de l'année précédente.

Conformément à ses politiques, à ses procédés et à la LPSR, le comité a mené une enquête et rendu ses décisions dont une incluait des recommandations au membre faisant l'objet de la nouvelle plainte et l'autre consistait à ne pas donner suite à la plainte de 2003-2004.

Comité de discipline

Janis Randall Simpson, Dt.P. (Présidente)

Marian Birkinshaw, Dt.P.

Barbara Theedom, Dt.P.

Jane Harbour, Dt.P.

Gil Boyce, Représentant du public

Francis Omoruyi, Représentant du public

Le Comité de discipline a la responsabilité d'organiser des audiences au sujet des allégations d'inconduite professionnelle ou d'incompétence des membres. Le Comité exécutif ou le Comité des plaintes lui transmet les dossiers exigeant une audience disciplinaire. Lors du processus disciplinaire, en consultation avec ses avocats, le comité offre un mécanisme équitable d'audition des preuves et d'évaluation de la conduite du membre en cause. Conformément au Code des professions de la santé de la LPRS et des règlements pris en application de la Loi sur les diététistes, le comité détermine la mesure appropriée à prendre pour protéger le public. Les audiences disciplinaires sont normalement publiques et les décisions doivent être énoncées dans le rapport annuel.

En 2004-2005, le Comité de discipline a reçu un dossier qui a donné lieu à une audience disciplinaire en novembre 2004. Cette audience avait pour but d'examiner une déclaration conjointe de culpabilité et la pénalité d'un membre et de l'Ordre.

Afin de demeurer prêts à entreprendre le processus disciplinaire, les membres ont participé à des ateliers sur le sujet organisés par la Fédération des ordres de réglementation des professions de la santé de l'Ontario.

Le comité a aussi entamé la

L'Ordre des diététistes de l'Ontario existe pour réglementer et soutenir la profession de diététiste en Ontario de façon à offrir des services de haute qualité au public.

révision du manuel du Comité de discipline qui guide tous ses procédés et politiques de traitement des questions disciplinaires. La révision devrait être terminée d'ici juin 2005.

Aptitude professionnelle

Cecily Alexander Dt.P. (Présidente)
Gil Boyce, Représentant du public
Janet Dubeau Dt.P.
Janis Randall Simpson Dt.P.

La responsabilité du Comité de l'aptitude professionnelle est d'effectuer un examen équitable de toutes les questions touchant l'incapacité potentielle de membres d'exercer en toute sécurité. Le Comité exécutif transmet les cas d'incapacité professionnelle au Comité de l'aptitude professionnelle. S'il soupçonne que l'incapacité est due à des raisons physiques, mentales ou affectives, ou même à la toxicomanie, le Comité exécutif nomme une commission d'enquête. Après examen du rapport de la commission, il peut aiguiller le membre vers le Comité de l'aptitude professionnelle qui tient alors une audience. Selon les preuves recueillies lors de l'audience, le comité prend une décision sur la capacité et peut révoquer ou suspendre le certificat d'inscription du membre ou imposer des conditions et des limitations à ce certificat.

Le Comité de l'aptitude professionnelle s'est réuni quatre fois par téléconférence au cours de l'année écoulée. Aucun cas d'inaptitude n'a été signalé à l'Ordre.

Le principal rôle de ce comité est d'être prêt à agir dans l'éventualité où un cas relevant de sa compétence se présente. En 2004-2005, son mandat a été élargi pour inclure l'éducation des membres

et la sensibilisation aux facteurs qui peuvent réduire la capacité de fournir des services de diététique sûrs à la population de l'Ontario. La première initiative est la rédaction d'une série d'articles sur le stress. Avec l'aide de Barbara Cantwell, conseillère en exercice de la profession, le comité a commencé à rédiger ces articles en consultant la littérature et en discutant de sujets liés au stress avec d'autres ordres de professionnels de la santé. De plus, il a recueilli les témoignages de membres soumis au stress ainsi que des renseignements sur les effets du stress sur l'exercice de la profession.

Relations avec les patients

Cecily Alexander (Présidente)
David Buell, Représentant du public
Louise Corriveau, Dt.P.
Emmanuel DeFreitas, Représentant du public
Jane Harbour, Dt.P.
Francis Omoruyi, Représentant du public

La LPRS oblige les ordres de réglementation des professions de la santé à administrer un programme de relations avec les patients afin de prévenir ou de traiter les cas de mauvais traitements sexuels des patients. Le programme doit inclure de l'éducation pour les membres, des lignes directrices sur la conduite des membres auprès de leurs patients, de la formation pour le personnel de l'Ordre et la fourniture de renseignements au public. L'Ordre des diététistes de l'Ontario ne tolère aucune forme de mauvais traitement des patients. Le Comité des relations avec les patients a la responsabilité de coordonner le programme et examine les demandes de financement de thérapie et de

counseling des patients éventuels victimes de mauvais traitements sexuels de la part d'un membre de l'Ordre.

Le Comité des relations avec les patients a tenu quatre téléconférences en 2004-2005. Il n'a reçu aucune demande de financement de thérapie pour mauvais traitements d'ordre sexuel.

En 2004-2005, le Comité s'est principalement intéressé à l'éducation et à la sensibilisation des membres concernant les limites à respecter dans la relation entre le professionnel et le client. Le comité a retenu les services de Marcia Lenglet, rédactrice et consultante dans le domaine, qui a rédigé deux articles publiés dans les numéros de résumé de l'automne et de l'hiver. Les prochaines étapes incluent : la détermination, dans des groupes de discussion, des domaines préoccupants et de la vulnérabilité particuliers à la relation entre le diététiste et le client; l'organisation d'ateliers sur les limites dans le cadre de la série d'ateliers de 2005 de l'Ordre.

Assurance de la qualité

Daniela Catallo Dt.P. (Présidente)
David Buell, Représentant du public
Julie Kuorikoski Dt.P.
Fiona Press Dt.P.
Martha Turner, Représentante du public

La LPRS oblige le Comité d'assurance de la qualité (AQ) de l'Ordre à déterminer des normes de qualité qui encouragent l'excellence dans les soins diététiques et à proposer au conseil des programmes à mettre en œuvre à l'échelle de l'Ordre.

Le Comité d'AQ a tenu quatorze réunions au total

En 2004-2005, le mandat du Comité d'aptitude professionnelle a été élargi pour inclure l'éducation des membres et la sensibilisation aux facteurs qui peuvent réduire la capacité de fournir des services de diététique sûrs à la population de l'Ontario.

continued...

suite...

En 2004, le comité de l'AQ a commencé à examiner les défis et les obstacles qui entravent la qualité des services de diététique.

pendant l'exercice se terminant en 2005.

LES BUTS STRATÉGIQUES

Le plan de travail du comité de l'AQ a reposé sur les buts stratégiques suivants définis au début de l'exercice :

But 1 : Mettre l'Ordre dans une position où il peut traiter systématiquement les questions empêchant d'offrir un service diététique de qualité.

But 2 : Améliorer les systèmes et processus de communication avec les membres et le public.

But 3 : Explorer le rôle de l'Ordre dans l'élaboration de lignes directrices de l'exercice fondées sur des éléments probants.

But 4 : Améliorer la capacité d'aider les membres à améliorer leurs compétences individuelles.

LES INITIATIVES

Pour atteindre ces buts, le comité d'AQ a pris les initiatives suivantes au cours de l'année écoulée :

Initiative 1

Le comité a commencé par examiner les défis et les obstacles qui entravent la qualité des services de diététique. Une téléconférence visant à explorer des stratégies pour établir un équilibre entre les ressources limitées et les normes professionnelles a regroupé quarante diététistes qui ont exposé des causes, des conséquences, des préoccupations et des stratégies qu'elles ont utilisées pour régler la situation. Les participantes ont également offert des suggestions pour obtenir du soutien et ont indiqué des outils qui leur seraient utiles. Le comité a en outre sondé d'autres ordres professionnels de la santé et examiné les résultats de la consultation sur le lieu de travail menée par l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario. Enfin, le comité a examiné l'Outil d'autoformation de 2003-2004 de

l'Ordre ainsi que les renseignements recueillis lors de l'enquête sur les défis et obstacles de 2004.

Initiative 2

Le comité a élaboré le nouvel Outil d'autoformation en ligne et l'a mis à la disposition des membres sur le site Web de l'ODO. Ce nouvel outil a été amélioré en fonction des commentaires faisant suite à l'essai sur le terrain qui a eu lieu de septembre 2003 à février 2004. Les données entrées dans l'outil en ligne sont entreposées dans la nouvelle base de données de l'ODO.

Des documents d'appoint ont été élaborés, révisés et sont affichés sur le site Web de l'ODO en format PDF notamment :

- ▶ *le guide pour remplir l'Outil d'autoformation;*
- ▶ *les conseils et techniques pour accéder à l'Outil d'autoformation en ligne de 2004; et*
- ▶ *et les instructions pour utiliser cet outil en ligne.*

Le comité a dressé un plan pour analyser et diffuser les données recueillies lors de l'évaluation de l'exercice de la profession et au moyen de l'Outil d'autoformation. Il a aussi révisé plusieurs politiques afin d'assurer l'accès plus rapide aux résultats de l'évaluation de l'exercice de la profession et d'améliorer leur transparence.

Initiative 3

Le Comité d'assurance de la qualité a examiné le document produit en 2001 qui portait sur le rôle au chapitre de la détermination et de l'élaboration des normes d'exercice; il a aussi produit des définitions à inclure dans les normes et lignes directrices et s'est prononcé sur leur applicabilité d'un point de vue légal. Le comité a pris connaissance du résumé des initiatives des *Diététistes du Canada* et de l'*American Dietetic Association* sur ce sujet préparé par le personnel responsable de l'AQ.

Initiative 4

Le Comité d'AQ a modifié sa politique afin de fixer une date unique de présentation de l'outil, à savoir le 15 octobre 2004. La totalité des membres a présenté l'Outil d'autoformation de 2004 et personne n'a été obligé de se soumettre à une évaluation de l'exercice.

Un formulaire d'évaluation a été élaboré et administré en janvier-février 2004. Au total, 25 évaluateurs répartis en trois groupes de discussion ont formulé des commentaires sur l'évaluation de l'exercice. Ils ont recommandé des changements au contenu et au processus administratif et ont proposé des stratégies pour apporter les changements recommandés. Le comité a examiné le résumé des commentaires des membres et des évaluateurs concernant la première phase de l'évaluation de l'exercice de 2001, 2003 et 2004 en vue de la réviser.

Le Comité exécutif a été saisi du cas d'un membre qui n'avait pas présenté son Outil d'autoformation dans les années précédentes.

ÉVALUATION DE L'EXERCICE

Au total, 124 membres ont passé la première phase de l'évaluation de l'exercice le 17 avril 2004; 11 membres ont dû passer la deuxième phase et un membre a dû prendre des mesures de redressement.

La nouvelle base de données a été adaptée afin de pouvoir assurer le suivi des renseignements particuliers à l'administration et aux résultats de l'évaluation de l'exercice. Elle contient aussi des données démographiques pertinentes sur tous les membres qui se sont prêtés à l'évaluation de l'exercice ou ont dû prendre des mesures de redressement.

Au total, 32 évaluateurs ont suivi une formation pour exécuter le programme d'évaluation de l'exercice.

Comité des inscriptions

Melanie McKenna Dt.P. (Présidente)
Marian Birkinshaw Dt.P.
Gil Boyce, Représentant du public
Emmanuel DeFreitas, Représentant du public
Linda Hines Dt.P. (depuis juin 2004)
Donna Hennyey Dt.P. (jusqu'en juin 2004)

Le Comité de l'inscription examine des dossiers en vertu de l'article 15 du Code des professions de la santé lorsque la registratrice a des doutes sur l'admissibilité d'un candidat.

Le comité a examiné 52 candidatures. Deux personnes ont porté la décision du comité en appel et il y a eu une audience. La *Commission d'appel des professionnels de la santé* a confirmé ces décisions.

Sur la recommandation du conseiller juridique, le Comité de l'inscription examinera les règlements sur l'inscription et mènera des consultations à ce sujet. Le comité entretient la liaison avec les Diététistes du Canada et l'Alliance of Canadian Dietetic Regulatory Bodies. Il a examiné le projet de règlements sur l'inscription des Manitoba Associations of Registered Dietitians.

Statistiques de l'inscription

Total des demandes	177
Formation au Canada	157
Formation à l'étranger	20

DÉCISIONS DU COMITÉ

Des décisions ont été prises sur les renvois de 2004-2005 et des années précédentes. Certains renvois ont été reportés au prochain exercice.

Renvois 2004/05	39
Renvois 2003/04	54
Renvois 2002/03	43
Admission	— 28
Formation supplémentaire exigée	— 7
Inscriptions refusées	— 13
Appels 2004/2005	— 2

TAUX D'ATTRITION

2003/04 : 6 Dt.P. ont donné leur démissions
2004/05 : 57 Dt.P. ont donné leur démissions

SEX-RATIO DES DIÉTÉTISTES MEMBRES

Féminins: 2514 Masculins: 33

Statistiques relatives à l'inscription

NOMBRE DE DIÉTÉTISTES PAR DISTRICT ÉLECTORAL

District	Total	Membres	Temporaires
1 Sud ouest	309	307	2
2 Centre ouest	496	492	4
3 Centre est	1107	1103	4
4 Est	373	366	7
5 Nord est	115	115	0
6 Nord ouest	59	59	0
7 Hors province	61	59	2
8 Hors pays	46	46	0
Total	2566	2547	19
		99.3%	0.7%

DT.P. PAR DISTRICT ET SECTEUR DE PRATIQUE EN ONTARIO (excluant les membres temporaires)

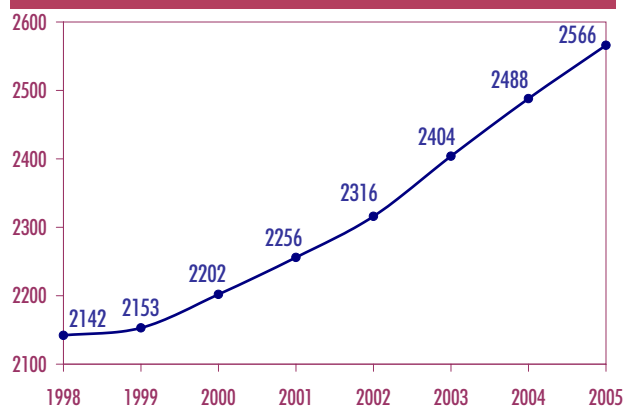
Dist	Admin	Clinique	Comm	Consult	Privée	Autres	Aucune info
1	32	147	34	18	11	28	37
2	45	226	70	34	25	28	64
3	119	501	136	53	60	98	136
4	40	164	53	19	11	36	43
5	4	59	22	4	3	5	18
6	7	35	8	1	1	2	5
Total	247	1132	323	129	111	197	303
	10.1%	46.4%	13.2%	5.3%	4.5%	8.1%	12.4%

DT.P. en Ontario que pratique dans plus d'un domaine: 250

TAUX D'ACTIVITÉS (membres)

Dist.	Actifs	Non-Actifs
1	288	18
2	449	43
3	1017	80
4	339	21
5	109	6
6	56	3
7	47	11
8	30	16
Total	2335	198
	91.7%	7.8%

Hausse des adhésions 1998 - 2005



La loi de l'Ontario donne à l'Ordre des diététistes de l'Ontario le pouvoir d'inscrire les diététistes et de réglementer l'exercice de la profession dans la province.

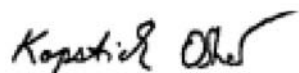
L'excellence dans l'exercice de la diététique dans l'intérêt des Ontariens et Ontariennes.

Rapport des vérificateurs

AU CONSEIL DE
L'ORDRE DES DIÉTÉTISTES DE L'ONTARIO

Nous avons vérifié les états financiers de l'Ordre des diététistes de l'Ontario au 31 mars, 2005, conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et nous avons exprimé une opinion sans réserve sur ces états dans notre rapport du 20 mai, 2005.

L'information contenue dans l'état abrégé des résultats d'exploitation et de l'évolution des soldes des affectations suivant découle des états financiers mentionnés ci haut et présente fidèlement, à notre avis, l'information qu'on y retrouve.



Kopstick Osher
Comptables Agréés, SRL
TORONTO, ONTARIO
LE 20 MAI, 2005.

Ordres des diététistes de l'Ontario

ÉTAT ABRÉGÉ DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DES AFFECTATIONS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS, 2005

	2005	2004
RECETTES		
Droits d'inscription	\$ 1,095,142	\$ 869,027
Autres recettes	91,725	112,072
	<u>1,186,867</u>	<u>981,099</u>
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	485,778	456,486
Services à contrat	67,639	63,144
Réunions du Conseil et des comités	170,829	164,468
Initiatives de communications	53,311	37,895
Administration	228,385	212,611
Services professionnels	41,605	74,650
Amortissement	40,981	22,566
	<u>1,088,528</u>	<u>1,031,820</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR DÉPENSES		
(DÉPENSES SUR RECETTES)	98,339	(50,721)
Soldes des affectations - début de l'exercice	783,873	834,594
Soldes des affectations - fin de l'exercice	<u>\$ 882,212</u>	<u>\$ 783,873</u>

VENTILATION DES SOLDES DES AFFECTATIONS

Fin de l'exercice terminé le 31 mars, 2005

	2005	2004
Investissement des valeur immobilisées	\$185,064	\$ 122,537
Affectations déterminées ¹	694,853	656,710
Affectations non déterminées	2,295	4,626
Soldes des affectations - fin de l'exercice	<u>\$ 882,212</u>	<u>\$ 783,873</u>

1 Les affectations déterminés sont réservées aux :

- initiatives stratégiques de l'Ordre
- futures audiences
- enquêtes
- séances de thérapie et de counselling auprès des clients victimes d'abus sexuel
- élaborations des examens
- élaborations des programmes

Ces fonds ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation du Conseil.

On peut obtenir sur demande des copies de tous les états financiers de 2005.

Points Sailants

Autres fonctions de protection du public

Enquêtes et examen de plaintes et rapports, de l'aptitude professionnelle, des relations avec les patients et travail sur les actes autorisés.

- **\$192,000 (18%)**
 - Examen de la littérature sur les actes autorisés concernant les risques et avantages des traitements nutritionnels
 - Étude et publications du Comité des relations avec les patients concernant les limites des domaines personnels et professionnels
 - 2 nouvelles enquêtes et une autre en cours
 - 1 audience disciplinaire
- **\$350,000 (34%)**
 - Recrutement de la première conseillère sur l'exercice de la profession
 - L'ODO répond à plus de 300 appels et messages électroniques liés à des questions d'éthique et sur l'exercice de la profession
 - Consultation des membres et travail de promotion des intérêts afin de clarifier la portée de l'exercice des Dt.P. pour l'évaluation et la gestion des clients ayant des troubles de la déglutition
 - Consultation sur les normes des soins de longue durée
 - L'ODO met en valeur le " P " de " Dt.P. "
 - Affiches et cartes postales pour les salons des professions et les présentations
 - Annonces radiophoniques faisant la promotion des professionnels réglementées.

Exercice de la profession

Éducation, orientation et conseils professionnels aux Dt.P., aux stagiaires en diététique et aux étudiants.

Programme d'assurance de la qualité

- Administration, évaluation et amélioration continue du programme d'assurance de la qualité.
- Aide et soutien aux Dt.P. pour remplir l'Outil d'autoformation.
- Évaluation de l'exercice et correction des points faibles.

\$363,000 (33%)

- Lancement du nouvel Outil d'autoformation
- Nouveau service en ligne : 77 % des outils transmis en ligne
- Lancement de l'examen du programme d'évaluation de l'exercice
- Évaluation de l'exercice 2 : 11 Dt.P.
- Mesures de redressement : 1 Dt.P.
- Étude des problèmes systémiques qui entravent la qualité afin de définir un cadre d'exercice de qualité
- Évaluation de l'exercice 1 : 124 Dt.P.

\$240,000 (22%)

- Hausse des adhésions : 80 Dt.P.
- 177 nouvelles candidatures
- 20 candidats formés à l'étranger

Programme d'inscription

- Établir les normes de l'entrée dans la profession.
- Apporter de l'aide aux candidats.
- Évaluer les qualifications en vue de l'inscription.
- Renouvellement des adhésions et tenue du tableau des membres.

Répartition des fonds de l'ordre

Les coûts directs, les dépenses des comités et les dépenses administratives comme la location de bureaux et les salaires du personnel ont été répartis dans les quatre catégories ci-dessus. Ces pourcentages varieront chaque année en fonction des initiatives entreprises par l'Ordre.

Ordre des diététistes de l'Ontario

LE COMITÉ EXÉCUTIF



M. McKenna Dt.P.
Présidente depuis juin 2004



D. Hennyey Dt.P.
Présidente jusqu'en juin 2004



D. Catallo Dt.P.
Vice-présidente depuis juin 2004



E. DeFreitas
Vice-président jusqu'en juin 2004

LE CONSEIL



C. Alexander Dt.P.



M. Birkinshaw Dt.P.



D. Buell



G. Boyce



L. Corriveau Dt.P.



F. Omoruyi



F. Press Dt.P.



J. Randall Simpson Dt.P.



M. Turner



A. Wilson

HORS-CONSEIL



J. Dubeau Dt.P.



J. Harbour Dt.P.



L. Hines Dt.P.



D. Royall Dt.P.



J. Kuorikoski Dt.P.

NON-PHOTOGRAPHIÉ

B. Theedom Dt.P.

PERSONNEL

Mary Lou Gignac, Registratrice
Monique Poirier, Adjointe exécutive à la registratrice
Kiran Bisnauth, Contrôleur et comptable
Mihaela Mihu, Coordinatrice à l'inscription
Elsene Randall, Administratrice de bureau
Leila Nadjafova, Réceptionniste et secrétaire

Sue Behari Dt.P., Gestionnaire de l'assurance de la qualité
Barbara Cantwell Dt.P., Conseillère en exercice de la profession
Antiope Papageorgiou, Coordinatrice de l'AQ
Dean Benard, Gestionnaire des enquêtes



5775 rue Yonge, Suite 1810, C.P. 30
Toronto ON M2M 4J1

Tél: 416-598-1725 ou 800-668-4990

Fax: 416-598-0274 / courriel: reception@cdo.on.ca

www.cdo.on.ca